



CLUB SPORTIF MILITAIRE DE LA MARTINIQUE

FICHE D'INSCRIPTION

MINISTERE DES ARMEES (Cadre 1)

SAISON 2020 - 2021

EXTERIEUR DEFENSE (Cadre 2)

1^{ère} inscription de la saison : OUI NON MCD VACANCES

SECTION

Activité :

ATTENTION : si déjà adhérent au CSMM, à la FCD ou au CSLG pour la saison

NUMERO CSMM : NUMERO FCD :

CADRE RESERVE AU SECRETARIAT DE LA SECTION ET DU CSMM

NUMERO CSMM : NUMERO FCD :

ADHERENT

Sexe : F M

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : / / / / Mobile : / / / / Bureau : / / / /

Email personnel (**lettres capitales pour lisibilité**) :@.....

Cadre 1

ARMEES EN ACTIVITE

- Officier
- Sous-officier
- Militaire du rang
- Civil de la Défense
- Défense en congé supérieur à 6 mois

ARMEES EN NON ACTIVITE

- Réserviste / Retraite militaire
- Retraite civil
- Famille militaire
- Ancien civil ou militaire

Cadre 2

PARRAINS :

Responsable de la section

Nom : Prénom : N° CSMM :

MONITEUR

Visa :

Membre actif de la section

Nom : Prénom : N° CSMM :

Visa :

J'accepte les statuts et règlements de la FCD, du CSMM et de la section.

J'atteste avoir répondu **négativement** à l'ensemble des rubriques du « questionnaire santé - sport »

Date et signature :



CLUB SPORTIF MILITAIRE DE MARTINIQUE
FORT DESAIX
BP 606
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
Tel : 05.96.39.55.59
Fax : 05.96.39.55.95

Déclaré en Préfecture de la Martinique
le 04 octobre 1974
Affiliée à la FCD sous le numéro 340.-10 - IA
SIREN : 383 799 657

Fort-de-France, le

Autorisation par la personne photographiée de reproduction et de représentation de photographies (1)¹

Je soussigné(e)
représentant légal de l'enfant (2) :
demeurant

autorise, le Club Sportif Militaire de la Martinique à diffuser les photographies me, le ou la représentant, **dans le cadre des activités du CSMM**, qui pourrait les exploiter pour **tout usage** (rayer la ou les mentions non souhaitées)

-de reproduction : édition, publication interne au CSMM (y compris les magazines ou journaux externes) ou multimédia ;

-de représentation : réseau intradef du ministère de la défense, **réseau internet** ; représentation cinématographique ou vidéo interne ou externe à l'association ; représentation télévisuelle ;

sauf publicitaire et commercial (affiche, carte postale, salon, spot, banc-titre de film...).

Tout utilisateur de la photothèque s'engage à respecter le droit de la personne à son image conformément à la loi n° 70-643 du 17 juillet 1970, soit par la signature d'un bordereau de prêt, soit par l'acceptation tacite des conditions d'usage.

Fait à :

le :

Signature

¹(1) cf articles L. 122-1 à 122-3 du code de la Propriété intellectuelle

reproduction : consiste dans la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte (par imprimerie, dessin, gravure, photographie, moulage et tout procédé des arts graphiques et plastiques, enregistrement mécanique, cinématographique ou magnétique.

représentation : consiste dans la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque, et notamment : présentation publique, exposition, projection publique, transmission dans un lieu public de l'œuvre télédiffusion ; télédiffusion par tout procédé de télécommunication de sons, d'images, de documents, de données et de messages de toute nature.

(2) ne renseigner que dans le cas d'un mineur de moins de 18 ans